



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 13 mars 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Qualité de l'air : sensibilisation des automobilistes à la pollution atmosphérique dans l'agglomération rennaise

En lien avec l'épisode de pollution atmosphérique que connaît la région rennaise aujourd'hui, une nouvelle mesure de prévention est mise en œuvre par les services de l'État : des messages d'information pour inviter les automobilistes à réduire leur vitesse sont diffusés sur les panneaux lumineux qui équipent la rocade rennaise et les principales voies du réseau routier national d'accès à la métropole bretonne.

Aujourd'hui, 13 mars 2014, à 8 heures sur la station Laënnec à Rennes, la concentration de particules de moins de 10 microns enregistrée a dépassé le seuil d'alerte. Il a été enregistré 90 µg/m³. La concentration en particules de moins de 10 microns (PM10) enregistrée a donc dépassé le seuil d'information du public et de recommandation.

En complément des mesures d'information et recommandation déjà mises en œuvre jusqu' alors, une information des automobilistes circulant sur la rocade rennaise sera désormais réalisée, comme aujourd'hui, en cas d'épisode de pollution, via une quinzaine de panneaux à messages variables. Le message diffusé leur recommande d'adopter une vitesse réduite de 20 km/h par rapport à la vitesse maximale autorisée.

Cette action vise à sensibiliser les automobilistes à la problématique de la qualité de l'air et à limiter la durée de l'épisode de pollution grâce à la diminution des émissions polluantes obtenue par une vitesse modérée. La mesure fera l'objet d'une évaluation au moins annuelle et pourra, le cas échéant, être étendue à d'autres voies de circulation bretonnes dotées de panneaux à messages variables.

L'exposition chronique à la pollution atmosphérique est à l'origine d'impacts préoccupants pour la santé. Si l'État et les collectivités territoriales agissent au quotidien pour réduire les émissions polluantes issues de la circulation routière, du chauffage des bâtiments, de l'industrie et de l'agriculture, notamment par la déclinaison des orientations du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie, la Bretagne est encore exposée à des épisodes de pollution par particules pendant vingt à trente jours par an, principalement en hiver (temps froid et sec), ce qui justifie ce type d'action ponctuelle, destinée à sensibiliser le grand public.

Contacts presse :

Préfecture d'Ille-et-Vilaine, Préfecture de la région Bretagne :

Morgane TIREL – 02.99.02.11.81 – morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr

Morgane MOULIN – 02.99.02.11.83 – morgane.moulin@ille-et-vilaine.gouv.fr